

Arrivé le : 20 NOV. 2009
Destiné à : *SH A/SB*
Copie à :

Saint Denis, le 19 NOV. 2009

La Présidente du Conseil Général

à

Réf : gco-gc/09 - 1084 - CG/D.Eau
Affaire suivie par : Guillaume CHARLAT
TEL : 02 62 94 14 00 *ge.*

Monsieur le Président
Du COMITE DE BASSIN
Direction Régionale de l'Environnement
12, Allée de la Forêt
Parc de la Providence
97400 SAINT-DENIS

**Objet : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Réunion (SDAGE) –
Avis du Département**

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la procédure de révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Réunion (SDAGE), laquelle prévoit une consultation officielle des assemblées et chambres consulaires locales, vous sollicitez mon avis sur les documents produits.

En premier lieu je tiens à souligner la qualité de la démarche, laquelle a bénéficié d'un cadre de mise en œuvre largement participatif, propice à une meilleure appropriation et par le plus grand nombre, des enjeux liés à l'eau, ainsi qu'une plus grande cohérence avec les politiques publiques.

S'agissant en particulier des objectifs stratégiques poursuivis par le Conseil Général dans le domaine de l'eau depuis de nombreuses années, à savoir :

- le développement des aménagements hydrauliques structurants de desserte en eau, guidé par une orientation générique de gestion globale de l'eau
- la mise en œuvre d'une meilleure organisation de la gestion de l'eau
- la maîtrise de la ressource en eau et la gestion durable des milieux.

Je remarque les convergences avec le cadre stratégique proposé dans le SDAGE et décliné en sept orientations fondamentales, notamment :

- **orientation fondamentale n° 1** : « Gérer durablement la ressource en eau dans le respect des milieux aquatiques et des usages »
- **orientation fondamentale n° 5** : « Favoriser un financement juste et équilibré de la politique de l'eau, notamment au travers d'une meilleure application du principe pollueur-payeur et du principe de récupération des coûts liés à son utilisation »
- **orientation fondamentale n° 7** : « Renforcer la gouvernance et faciliter l'accès à l'information dans le domaine de l'eau ».

.../...

Concernant le programme de mesures adossé au SDAGE (et arrêté par le Préfet coordonnateur de Bassin), ce dernier a bénéficié d'une étroite concertation avec mes services lors de son élaboration. J'observe ainsi, à l'identique du plan de gestion, une bonne cohérence avec la stratégie départementale sus-évoquée.

Néanmoins, je tiens à suggérer certains ajustements qui pourraient être intégrés aux documents en vue d'une part d'améliorer la compréhension des documents et d'autre part d'affiner le plan de gestion ainsi que le programme de mesures :

- les dispositions 1.1.1 et 1.9.1 (élaboration d'un schéma départemental de l'eau et des aménagements hydrauliques) apparaissant similaires, il paraît souhaitable de procéder à une reformulation, destinée à améliorer la lisibilité du document, et éviter la multiplication des dispositions, en particulier lorsque celles-ci font référence à la même action.
- S'agissant de la disposition 1.5.1 relative à l'orientation fondamentale n° 1, il me semble utile de rappeler que les actions à mener dans le domaine de la recherche en eau doivent s'articuler non seulement autour de programmes d'études mais également de travaux de reconnaissances (forages, galeries drainantes, etc.)
- Mesure 1.1.B du programme de mesures (Bras de Cilaos) : les études relatives à l'interconnexion des périmètres irrigués du Bras de la Plaine et du Bras de Cilaos étant en cours de réalisation (phase avant-projet), il paraît judicieux, au vu de l'échéance de mise en œuvre de la mesure (2013), de préférer le terme « réalisation » au terme « étude ».

En définitive, et au vu des éléments ci-avant exposés, j'émet un avis favorable concernant le projet de SDAGE, tant sur le fond que sur la forme, et je souhaiterais que les précisions suggérées puissent être intégrées au document final.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente du Conseil Général,

Pour la Présidente

et par délégation

le 10ème Vice-Président



Eric FRUTEAU

Copie : Monsieur le Préfet